

# REVALORISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

## ANNEXE 1

### I - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le temps de la pause méridienne (point 1 et 2) est un temps éducatif à part entière encadré par du personnel qualifié (ATSEM, Adjointes Techniques, Animateurs) qui comprend le temps de restauration mais aussi des temps d'animations pédagogiques organisés autour du repas.

#### 1- LES TARIFS POUR LES SCOLAIRES "PAUSE MÉRIDienne AVEC REPAS"

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACTUEL	TARIF HORS VILLENAVAIS
<i>Tarif journalier</i>		
0-300	<b>0,56 €</b>	<b>4,25 €</b>
301-350	<b>0,96 €</b>	<b>4,54 €</b>
351-400	<b>1,30 €</b>	
401-450	<b>1,80 €</b>	
451-500	<b>2,08 €</b>	
501-550	<b>2,34 €</b>	
551-600	<b>2,77 €</b>	
601-650	<b>3,07 €</b>	<b>4,70 €</b>
651-700	<b>3,22 €</b>	
701-750	<b>3,34 €</b>	
751-900	<b>3,71 €</b>	
901-1100	<b>3,78 €</b>	<b>4,83 €</b>
1101-1300	<b>3,88 €</b>	<b>4,91 €</b>
1301-1500	<b>3,93 €</b>	<b>5,04 €</b>
1501-1800	<b>4,05 €</b>	<b>5,11 €</b>
> 1800	<b>4,10 €</b>	<b>5,27 €</b>
Scolaires non-inscrits (*)	<b>10,11 €</b>	<b>5,33 €</b>
		<b>13,14 €</b>

(\*) ce tarif n'a pas vocation à être appliqué toute l'année mais à inciter les familles à finaliser leur inscription ou pour les « repas non prévus ».

Les familles dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) qui ne résident pas sur la commune sont facturées comme des villenavais dans la mesure où elles ne peuvent choisir l'école d'affectation.  
Annulation de la pause méridienne : la modification du planning doit intervenir 72 h minimum (ou J-3) avant 10h, hors week-end et mercredi pour annuler la facturation en lien avec la fabrication du repas et le nombre de personnel nécessaire à l'accueil.

## 2- LES TARIFS POUR LES SCOLAIRES « PAUSE MÉRIDienne - SPÉCIFIQUE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) »

Les parents dont les enfants souffrent d'allergie alimentaire devront fournir un panier repas complet toute l'année. Un tarif correspondant est appliqué. Par extension, cette demande s'applique également au goûter.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACTUEL	TARIF HORS VILLENAVAIS
<i>Tarif journalier</i>		
0-300	<b>1,80 €</b>	<b>2,70 €</b>
301-600	<b>1,90 €</b>	<b>2,80 €</b>
601-750	<b>2,00 €</b>	<b>2,95 €</b>
751-900	<b>2,10 €</b>	<b>3.10 €</b>
901-1100	<b>2,15 €</b>	<b>3.20 €</b>
1101-1300	<b>2,20 €</b>	<b>3.25 €</b>
1301-1500	<b>2,25 €</b>	<b>3.35 €</b>
1501-1800	<b>2,30 €</b>	<b>3.40 €</b>
> 1800	<b>2,35 €</b>	<b>3.50 €</b>
Scolaires non-inscrits	<b>8,05 €</b>	<b>12.00 €</b>

*Annulation de la pause méridienne : la modification du planning doit intervenir 72 h minimum (ou J-3) avant 10h, hors week-end et mercredi pour annuler la facturation en lien avec le nombre de personnel nécessaire à l'accueil.*

*Les familles dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) qui ne résident pas sur la commune sont facturées comme des Villenavais.*

## 3- AUTRES TARIFS « PAUSE MÉRIDienne »

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACTUEL
<i>Tarif journalier</i>	
-AESH n'intervenant pas sur le temps de pause méridienne -Autres administrations locales (agents Bordeaux Métropole, professeurs des écoles et stagiaires par exemple)	<b>4,55 €</b>
-Foyer des personnes âgées	<b>3,85 €</b>
-Restaurant municipal : personnel municipal ou assimilé -Stagiaires extérieurs à la collectivité (stage d'observation)	<b>4,10 €</b>
-Prestation association -Personnel occasionnel extérieur	<b>7,65 €</b>
-AESH, agents des écoles, animateurs intervenant sur les accueils périscolaires et extrascolaires -Parents d'élèves déjeunant à titre exceptionnel -Stagiaires en CAP /BEP (apprentis)	<b>Gratuit</b>

*Annulation de la pause méridienne : la modification du planning doit intervenir 72 h minimum (ou J-3) avant 10h, hors week-end et mercredi pour annuler la facturation en lien avec la fabrication du repas et le nombre de personnel nécessaire à l'accueil.*

## II- TARIFS TRANSPORTS

### 1- TRANSPORT POUR LES PRIMAIRES

Adhésion annuelle de 15€/enfant pour les primaires permettant de bénéficier du transport de ramassage scolaire.

### 2- TRANSPORT VIA LE BUS DE LA COMMUNE POUR LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DES ÉCOLES

Pas de facturation

## III- TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES (MATIN ET SOIR)

Les activités d'accueils périscolaires maternels et élémentaires sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice.

### 1- ACCUEILS PÉRISCOLAIRE (A.P.S.) MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

QUOTIENT FAMILIAL	1er ENFANT VILLENAVAIS	A PARTIR DU 2ème ENFANT VILLENAVAIS	TARIF HORS VILLENAVAIS
	TARIF ACTUEL		
Tarif au 1/4 d'heure			
<300	0,16 €	0,10 €	0,30 €
301-600	0,20 €	0,11 €	0,35 €
601-750	0,32 €	0,16 €	0,50 €
751-900	0,38 €	0,19 €	0,58 €
901-1100	0,44 €	0,22 €	0,66 €
1101-1300	0,51 €	0,26 €	0,76 €
1301-1500	0,61 €	0,32 €	0,89 €
1501-1800	0,67 €	0,35 €	0,98 €
>1800	0,70 €	0,36 €	1,01 €

Les familles dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) qui ne résident pas sur la commune sont facturées comme des villenavais.

Tarif forfaitaire à l'heure après 18h30 ou dans le cas d'un dossier inscription invalide

TARIF ACTUEL

13,35 €

## IV- TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (ALSH MERCREDI - ÉCOLES MULTISPORTS, ÉVEIL MULTISPORTS) ET EXTRASCOLAIRES (VACANCES SCOLAIRES) MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

Au-delà du temps périscolaire les jours d'école, la politique éducative de la ville de Villenave d'Ornon s'attache fortement à la mise en œuvre d'activités de qualité déclinées dans le PEDT 2022/2025 avec une particularité sportive, l'éveil sportif pour les GS de maternelle et les 2 écoles multisports pour les CP/CE1/CE2.

**2- ALSH MATERNELS ET ELEMENTAIRES JOURNÉE (MERCREDIS ET VACANCES) - ÉCOLE MULTISPORTS ET EVEIL SPORTIF**

QUOTIENT FAMILIAL	1er ENFANT VILLENAVAIS	A PARTIR DU 2ème ENFANT VILLENAVAIS	TARIF HORS VILLENAVAIS
	TARIF ACTUEL		
Tarif journalier			
<300	4,45 €	3,30 €	6,90 €
301-600	5,25 €	3,95 €	7,90 €
601-750	9,00 €	6,75 €	12,65 €
751-900	11,25 €	8,45 €	15,50 €
901-1100	13,45 €	10,15 €	18,40 €
1101-1300	16,30 €	12,30 €	22,10 €
1301-1500	19,00 €	14,40 €	25,55 €
1501-1800	21,40 €	16,10 €	28,70 €
>1800	23,95 €	17,95 €	32,10 €

**Conditions d'annulation :**

- Les mercredis, pour les enfants inscrits en régulier ou occasionnels, au moins 72h avant la réservation effectuée (vendredi pour le mercredi suivant) en informant le service référent afin de libérer la place. Sans information 72h avant, toute réservation est automatiquement facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical dans les 48h. En cas de 3 absences répétées et non signalées, une modification du régime «régulier» en «occasionnel» pourra être effectuée. Une information sera faite à la famille avant ce changement.
- Pour les vacances scolaires ponctuellement : en informant le service référent pour libérer la place avant la date limite spécifiée lors de la réservation. Sans information de la famille dans les délais autorisés, et si les conditions d'accueil définies par les instances gouvernementales permettent à l'enfant de fréquenter l'ALSH, toute réservation est automatiquement facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical dans les 48h.
- Les familles dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) qui ne résident pas sur la commune sont facturées comme des villenavais.

**3-ALSH 1/2 JOURNÉE SANS REPAS : MATERNELS (MERCREDIS ET VACANCES), ÉLÉMENTAIRES (MERCREDIS) et ÉCOLE MULTISPORTS ET EVEIL SPORTIF**

QUOTIENT FAMILIAL	1er ENFANT VILLENAVAIS	A PARTIR DU 2ème ENFANT VILLENAVAIS	TARIF HORS VILLENAVAIS
	TARIF ACTUEL		
Tarif 1/2 journée (sans repas)			
<300	2,20 €	1,70 €	4,00 €
301-600	2,70 €	1,95 €	4,55 €
601-750	4,50 €	3,40 €	6,90 €
751-900 (nouvelle tranche)	5,60 €	4,20 €	8,35 €
901-1100	6,75 €	5,05 €	9,80 €
1101-1300	8,20 €	6,10 €	11,55 €
1301-1500	9,50 €	7,10 €	13,35 €
1501-1800	10,75 €	8,05 €	14,30 €
>1800	11,90 €	9,00 €	16,50 €

Conditions d'annulation et de facturation identiques à celles des « ALSH maternels et élémentaire journée/école multisports et éveil sportif.

Tarif forfaitaire à l'heure après 18h30 ou dans le cas d'un dossier inscription invalide
<b>TARIF ACTUEL</b>
<b>13,35 €</b>

### V- ANIMATION QUARTIERS (11-17 ANS)

Le développement du projet jeunesse au sein du territoire a permis de regrouper sur un même site, la Maison Pour Tous, les activités du Pass Quartiers (à destination des 11/17 ans), le PIJ (point information jeunesse), et le CMJ et CMA (conseil municipal des jeunes et des ados). Plus particulièrement le Pass Quartiers propose des activités, des projets à destination des jeunes.

	<b>TARIF ACTUEL</b>
Tarif annuel	
Adhésion	<b>10,00 €</b>
Tarif par activité	
Activité moins de 10,00€ + tarif évènementiel Villenavais	<b>3,00 €</b>
Activité entre 10,00 € et 15,00 € + tarif évènementiel non Villenavais	<b>6,00 €</b>
Activité 15,00 € et plus	<b>7,00 €</b>

Conditions d'annulation : pas de remboursement

Le tarif évènementiel s'applique aux manifestations organisées par la structure Pass Quartiers comme la Digital Week

### VI- SÉJOURS ALSH EXTÉRIEURS

Il s'agit d'une prestation qui est proposée dans les ALSH élémentaires sur la période des vacances scolaires. Ces tarifs comprennent le transport, l'hébergement, les activités et l'animation, les repas sauf éventuellement le pique-nique/goûter du premier jour.

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIF ACTUEL</b>	<b>TARIF HORS VILLENAVAIS</b>
0-300	<b>13,50 €</b>	<b>21,05 €</b>
301-600	<b>17,00 €</b>	<b>24,75 €</b>
601-750	<b>19,50 €</b>	<b>25,25 €</b>
751-900	<b>20,00 €</b>	<b>27,60 €</b>
901-1100	<b>20,50 €</b>	<b>30,10 €</b>
1101-1300	<b>22,00 €</b>	<b>32,55 €</b>
1301-1500	<b>22,50 €</b>	<b>35,00 €</b>
1501-1800	<b>24,00 €</b>	<b>38,85 €</b>
Plus de 1800	<b>26,50 €</b>	<b>42,90 €</b>

Conditions d'annulation : informer le service référent pour libérer la place avant la date limite spécifiée lors de la réservation. Sans information de la famille dans les délais autorisés, et si les conditions d'accueil définies par les instances gouvernementales permettent à l'enfant de fréquenter l'ALSH, toute réservation est automatiquement facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical dans les 48h.

Les familles dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) qui ne résident pas sur la commune sont facturées comme des villenavais

## VII- SÉJOURS ALSH SUR SITE

Il s'agit d'un nouveau tarif permettant de mettre en place une nuitée sur les ALSH de la commune en maternelle ou en élémentaire.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF VILLENAVAIS		TARIF HORS VILLENAVAIS	
	TARIF NUIT + JOURNÉE	TARIF NUIT + DEMI-JOURNÉE	TARIF NUIT + JOURNÉE	TARIF NUIT + DEMI-JOURNÉE
0-300	7,70 €	5,45 €	8,70€	8,25 €
301-600	8,75 €	6,20 €	9,80 €	9,10 €
601-750	12,60 €	8,10 €	13,70 €	11,60 €
751-900	14,95 €	9,30 €	16,05 €	13,15 €
901-1100	17,25 €	10,55 €	18,35 €	14,70 €
1101-1300	20,20 €	12,10 €	21,35 €	16,60 €
1301-1500	22,95 €	13,45 €	24,10 €	18,45 €
1501-1800	25,45 €	14,80 €	26,65 €	19,55 €
Plus de 1800	28,05 €	16,00 €	29,30 €	21,85 €